

CMF

4 Conseils Maritimes de Façade en France (CMF)
présence de l'UNAN dans chaque Conseil
(MEMN, NAMO, Sud Atlantique, Méditerranée)

Conseil Maritime de Façade Manche Est/Mer du Nord (CMF/MEMN)

Le CMF a pour missions d'émettre des recommandations sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, d'identifier les secteurs naturels à protéger et les secteurs propices au développement des activités économiques.

Il rend des avis sur ces sujets qui sont pris en compte par l'État dans la conduite de sa politique maritime.

Le CMF est étroitement associé à l'élaboration du **Document Stratégique de la Façade (DSF)** qui vise à une gestion intégrée de la mer et du littoral.

Il est concerté sur la définition des objectifs et des dispositions du DSF et notamment sur le plan d'action pour le milieu marin qui en constitue le volet environnemental.

Le CMF est avant tout un lieu d'échange entre les différents acteurs de la mer, du littoral et de la terre, dans le but de trouver un véritable équilibre en faveur du développement durable.

CMF

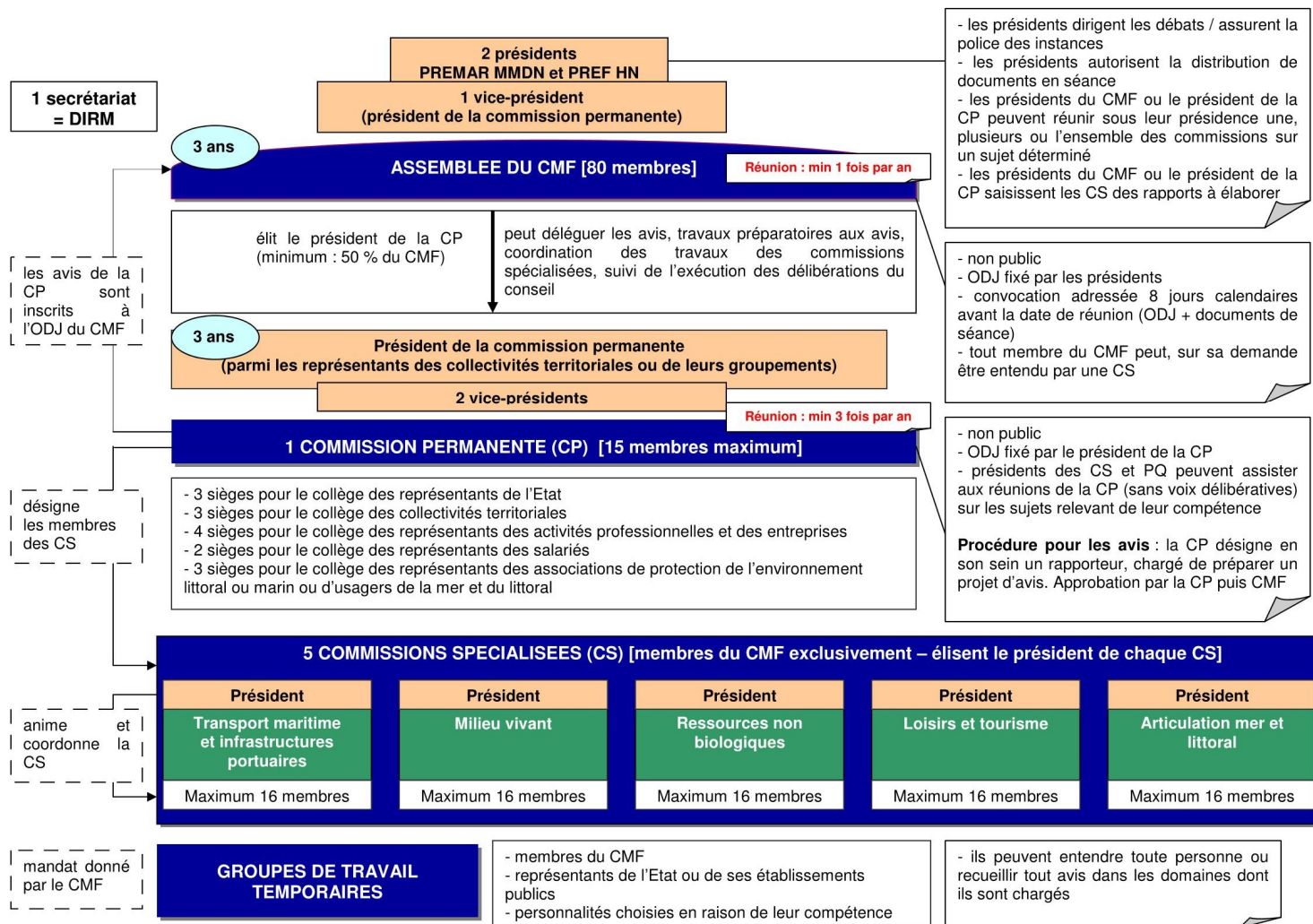
La création de conseils maritimes de façade s'inscrit comme la suite du processus engagé par le Grenelle de la mer depuis 2009.

Leur composition a été établie par [l'arrêté du 27 septembre 2011](#) du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la composition et au fonctionnement du conseil maritime de façade.

Les conseils sont constitués, tout au plus, de 80 membres, qui sont répartis en cinq collèges représentant

- l'État, ses services et ses établissements publics ;
- les collectivités territoriales ;
- les professionnels du littoral et de la mer ;
- les salariés d'entreprises ;
- les associations d'usagers de la mer et du littoral et de protection de l'environnement.





DSF

Le document stratégique de façade permet d'aborder le développement d'activités, la régulation voire la réduction des pressions exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux.

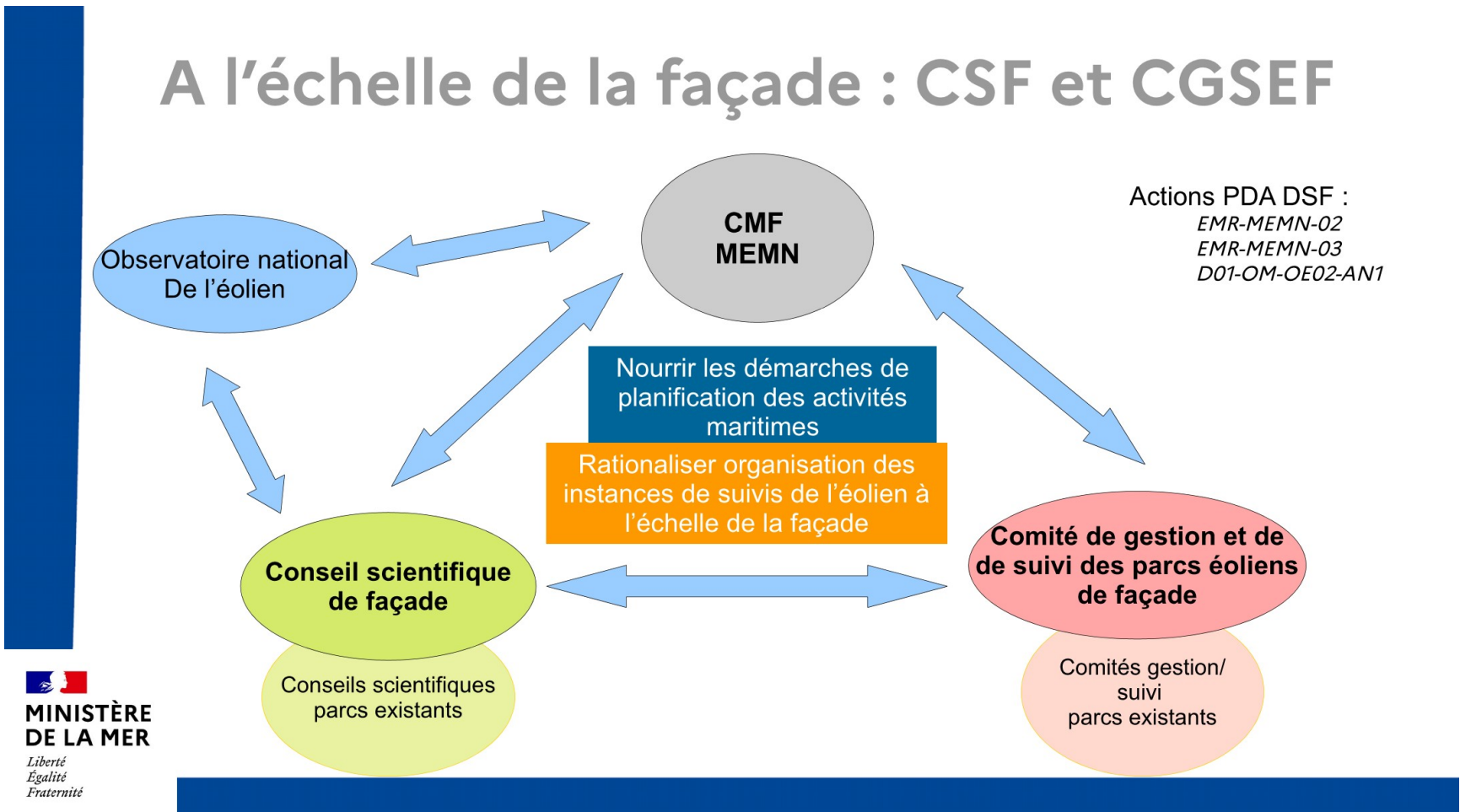
Pour la première fois, un ensemble de cartes destiné au grand public synthétise les enjeux et précise les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et la préservation de l'environnement marin et littoral.

L'ensemble vise à coordonner les activités et à prévenir les conflits liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral.

Le développement cumulé des activités humaines doit s'effectuer dans le respect de l'objectif de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

Nouvelles instances de concertation

A l'échelle de la façade : CSF et CGSEF



Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Présentation de la création des nouvelles instances

Afin de nourrir les démarches de planification de ce développement à venir de l'éolien en mer en Manche Est - mer du Nord, il est nécessaire :

- **d'améliorer les connaissances existantes, notamment sur les impacts de l'éolien sur l'environnement marin et les activités existantes ;**
- **de rationaliser l'organisation des instances de suivi des différents projets éoliens en mer.**

Pour répondre à ce double objectif les préfets coordonnateurs de façade ont initié la création de deux nouveaux outils de gouvernance à l'échelle de la façade :

- **Le conseil scientifique de façade Manche Est - mer du Nord**
- **Le comité de gestion et de suivi des projets d'énergies marines renouvelables de façade Manche Est – mer du Nord**

Evolutions notables

- Un champ de compétences élargi
- Collaboration renforcée avec le CMF MEMN
- Une souplesse d'organisation avec les instances existantes
- Un large champ d'expertise

Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Présentation de la création des nouvelles instances

Le conseil scientifique de façade sera composé d'experts scientifiques spécialisés dans divers domaines liés au milieu marin : environnement, économie, sociologie, climatologie... Sa principale mission sera dédiée au suivi scientifique des projets éoliens en mer à venir sur la façade. Sur saisine des préfets coordonnateurs de façade, il pourra élargir son périmètre d'intervention, et émettre des recommandations sur d'autres sujets que l'éolien en mer. Il pourra notamment apporter un soutien technique au CMF Manche Est - mer du Nord pour mener à bien ses missions.

Le comité de gestion et de suivi de façade Manche Est - mer du Nord veillera au bon déroulement des projets éoliens à venir conformément aux engagements des maîtres d'ouvrage et des prescriptions concernant l'environnement marin. Il assurera également un suivi transversal des problématiques communes à l'ensemble des projets éoliens en mer de la façade pour notamment aider à homogénéiser les mesures ERC «éviter-réduire-compenser» et les programmes de suivi ainsi qu'à améliorer l'appréhension des effets cumulés.

Ces deux entités coopéreront pour assurer les missions qui leurs incombent, et se coordonneront avec d'autres organes pré-existants, parmi lesquels :

- les instances de suivi (conseil scientifique et comité de suivi) rattachées aux premiers projets éoliens de la façade ;
- l'observatoire national de l'éolien en mer.

Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Conseil Scientifique de Façade (CSF)

Le CSF est créé auprès du CMF, par arrêté signé du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Marc VÉРАН et du préfet de région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Pierre-André DURAND, le 21 octobre 2022, lors de l'assemblée la réunion plénière du CMF MEMN.

Le CSF assure le suivi scientifique des projets d'énergies marines renouvelables.

Sur saisine des préfets coordonnateurs de façade, il apporte son soutien technique au CMF Manche Est-mer du Nord pour mener à bien ses missions et répond à toute question scientifique.

Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Conseil Scientifique de Façade (CSF)

Des consultations sont en cours auprès des services de l'État et des établissements publics concernés afin de stabiliser la liste des membres du conseil.

Un arrêté inter-préfectoral de désignation des membres du CSF sera pris au cours des prochaines semaines. Il sera adressé aux membres du CMF (Prochaine Assemblée Plénière le 23 Juin 2023).

Suite à cela, une première de lancement viendra préciser ses modalités de fonctionnement et fixer son règlement intérieur. Le CSF sera fonctionnel pour le début d'année 2023.

Au cours du premier semestre 2023 il aura notamment l'occasion de se mobiliser dans le cadre du bilan annuel des études environnementales, réalisées dans le cadre de l'état initial de l'environnement des projets éoliens en mer Centre-Manche 1 et 2.

Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Conseil Scientifique de Façade

MISSIONS

- Assurer le suivi scientifique des projets éoliens en mer a venir**
 - avis, recommandations sur les protocoles scientifiques, mesures ERC, de suivis
 - expertise à destination du comité de gestion et de suivi de façade

- Soutenir le CMF MEMN dans le cadre de ses missions**
 - planification, avis, plans/programme/schémas, ...

- Eclairer les préfets coordonnateurs sur tout sujet scientifique**

Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Conseil Scientifique de Façade

Composition

- 15 experts scientifiques (environnement marin, physique, économie, sociologie, géographie, climatologie) → AIP désignation
- 1 représentant CMF
- 1 représentant CSF pourra intégrer CMF
- Appui personnalités qualifiés / perspective d'évolution
- Services de l'État participent sans voix délibérantes

Fonctionnement :

- Secrétariat technique : DIRM
- Animation : OFB
- Saisine préfets coordonnateurs (CMF/CP peut soumettre propositions)
- Règlement intérieur

Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Comité de gestion et de suivi des parcs éoliens

MISSIONS

Projets éoliens a venir

- assure le suivi du déroulement du projet
- contrôle la mise en œuvre des engagement MO et des prescriptions sur l'environnement marin
- mesures ERC , mesures de suivis des impacts sur l'environnement marin

A l'échelle de la façade/ tous les projets :

- suivi transversal des problématiques communes
- veille cohérence et efficacité mesures « ERC »/ suivis, émet recommandations sur de nouvelles mesures

Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Comité de gestion et de suivi des parcs éoliens

Composition

- 5 collèges (État, collectivités, pêche maritime, aires marines protégées, maîtrise d'ouvrage)
- Appui personnalités qualifiés / perspective d'évolution

Fonctionnement :

- Secrétariat : DIRM
- Saisine préfets coordonnateurs (CMF/CP peut soumettre propositions)
- Règlement intérieur

Assemblée Plénière CMF 21/10/2022
Observatoire National de l'Eolien en Mer

Doté d'un budget de 50 M€ sur 3 ans, cet Observatoire est en charge de valoriser les connaissances existantes et de mener dès à présent de nouveaux programmes d'acquisition de connaissances sur le milieu marin et les impacts de l'éolien en mer sur la biodiversité.

Il vise ainsi à éclairer le débat public et la décision politique relatifs au développement de l'éolien en mer en mettant à disposition de toutes les parties prenantes une connaissance claire, accessible et objective du milieu marin (milieu physique, écosystèmes et biodiversité, y compris ressources halieutiques), des incidences des parcs éoliens en mer sur ce milieu, ainsi que des solutions existantes pour maîtriser ces incidences.

L'ensemble des travaux de l'Observatoire sera rendu public sur Internet :

<https://www.eoliennesenmer.fr/observatoire>